

A Sainte-Sigolène, le 17 juillet 2025

## SERVICE DE SURVEILLANCE ECOLE GERMAINE TILLION

La commune de SAINTE-SIGOLENE propose un service gratuit de surveillance des enfants de **11h45 à 12h30**, sous les conditions suivantes :

1. La surveillance est assurée uniquement pour les enfants dont les parents travaillent tous les deux.
2. L'accueil se fera exclusivement de **11h45 à 12h30** dans la cour de l'école Germaine TILLION.
3. Si les parents ne récupèrent pas leur enfant à **12h30 précises**, celui-ci sera conduit à la cantine et le repas sera facturé aux familles
4. Les parents doivent venir chercher leurs enfants **dans la cour de l'école élémentaire Germaine TILLION** auprès de l'employé communal chargé de les surveiller. En aucun cas les enfants ne seront autorisés à sortir de l'établissement s'ils ne sont pas accompagnés d'un de leurs parents ou d'une personne dûment habilitée.

Le dossier d'inscription comprend les pièces suivantes :

- la fiche d'inscription complétée et signée
- les attestations des employeurs des deux parents avec les horaires de travail
- l'autorisation parentale d'intervention médicale ou chirurgicale

Le dossier est à retirer à l'accueil en mairie ou auprès de l'employé communal chargé de la surveillance. Il devra être remis complet aux mêmes lieux.

Le Maire,

Didier ROUCHOUSE